



Durée : 5 jours (conformément à la réglementation - arrêté du 23/02/2012)

Nombre de participants : 4 à 10

TARIFS

Inter-Entreprises	
Tarif Public :	1 984,00 € H.T.
Tarif ACN Fafiec :	1 890,00 € H.T.
Intra-Entreprise	<i>Nous consulter</i>

PUBLIC CONCERNÉ

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.



OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

VALIDATION

- À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, diaporamas, Diffusion de Powerpoint.
- Études de cas pratiques.
- Mise en situation sur plateforme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.
- Travaux en sous-groupes, échanges et questions.

PRÉ-REQUIS

- Présenter un certificat d'aptitude médicale relative au port des EPI, des équipements de protection respiratoire, ainsi qu'au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

PROGRAMME

Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

1. Caractéristiques et propriétés de l'amiante, effets sur la santé :

- Réglementation en vigueur, textes législatifs majeurs
- Recommandations, responsabilités des intervenants, autres documents

2. Equipements de Protection Individuelle :

- Efficacité, usage et critères de choix
- Avantages et inconvénients
- Principe de fonctionnement et entretien

3. Moyens de Protection Collective (MCP) :

- Confinement statique (peau de propreté) et dynamique
- Calfeutrement / isolement
- Aspirateur à filtration absolue
- Sas d'entrées / sorties, sas déchets
- Techniques d'intervention

4. Gestion des déchets :

- Transport
- Stockage
- Traitement

5. Suivi documentaire :

- Notice d'intervention (mode opératoire)
- Fiche d'exposition
- Documents de chantier
- Bordereau de Suivi des Déchets Amiante (BSDA)

6. Mises en situation :

- Présentation du chantier
- Présentation des matériels
- Exercices d'aérauliques (théorie + chantier fictif)
- Bordereau de Suivi des Déchets Amiante (BSDA)
- Exercices de rédaction des modes opératoires

ÉVALUATION

- Une évaluation théorique et pratique sera effectuée en fin de formation.
- Attestation de compétence - Validité 3 ans.

Cette habilitation, pour rester valable, impose de participer, dans un délai maximum de 3 ans, à une journée de formation de recyclage amiante SS4 du public « encadrant technique ».